

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

COMITÉ d'ORGANISATION

<u>Présidente de l'Épreuve</u>	Annick VENZAL (06 78 79 72 60)
<u>Directeur de l'Épreuve</u>	Christian FAYARD (06 89 24 91 89)
<u>Responsable Commissaires</u>	Jean Pierre GAGNE
<u>Responsables Parcours – Sécurité</u>	Christian FAYARD – Pierre KILBURG
<u>Responsables Protocole - Récompenses</u>	Jean Pierre GAGNE - Annick VENZAL
<u>Responsables Chronométrage</u>	Société YAKA-CHRONO
<u>Responsables Accueil Dossards</u>	Christian FAYARD
<u>Responsable Classements</u>	Société YAKA-CHRONO – Jean Pierre GAGNE

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 - Nom de l'équipe :

Sont acceptées des équipes industrie, commerce, artisanat, d'association et entreprises.

Article 2 - Composition de l'équipe :

- Le capitaine à toute liberté pour constituer son équipe de 6 concurrents. Le capitaine d'équipe sera chargé de coordonner les relais.
- Limite d'âge : 16 ans (nés en 2003 et avant). Inscriptions sous l'autorisation des parents pour les mineurs

Article 3 – Déroulement de l'épreuve :

- Départ de l'épreuve à 14h00
- Chacun des 6 concurrents effectue un 1 tour du circuit de 6 km avec passage de relais dans la zone réservée à proximité de la ligne d'arrivée.
- **Les relais s'effectuent exclusivement dans la zone réservée à proximité de la ligne d'arrivée.**
- Le 7ème et dernier tour de 6 km est effectué par l'équipe au complet.
- Tous les concurrents parcourent donc chacun 2 tours de circuit (le 6ème relayeur les effectuant de façon consécutive).
- Le classement (temps) est effectué sur le dernier des 6 concurrents, **seules les équipes terminant complètes sont classées.**
- Chaque concurrent portera un dossard avec le numéro attribué à son équipe. **Le dossard devra être porté à l'avant du maillot.**
- **Les véhicules d'accompagnement sont interdits.**

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 4 – Engagements :

- Le nombre d'équipes est limité initialement aux 100 premières inscriptions
- Chaque participant devra fournir **OBLIGATOIREMENT** :
 - **un certificat médical de "non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition", datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical ;
 - ou d'une licence Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
 - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
 - ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
 - ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- le montant de l'engagement pour une équipe de 6 coureurs est fixé à 60€ . Pour paiement par chèque (s), établir le **chèque à l'ordre de Saint Vulbas Vélo Sport**
- **Les inscriptions*** se font via le site du club Saint Vulbas Vélo Sport <http://www.svvs.fr/>
Une possibilité est offerte aux entreprises (comités d'entreprises, clubs...) de prendre en charge des inscriptions par un système de facturation.
Les entreprises ou autres entités intéressées par cette formule sont priées de contacter l'organisateur au numéro suivant : 06 89 24 91 89.
- l'inscription ne sera validée qu'après réception du règlement et des copies licences ou certificats médicaux.
- Le nombre d'inscriptions est limité à 100 équipes.
- En cas d'annulation de la course, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur.
- Les licences sont à présenter à la remise des dossards le jour de l'épreuve.

Article 5 – Récompenses et Dotation :

- La remise des prix se déroulera dès la fin de la compétition.
- Un cadeau souvenir est offert à chaque concurrent.
- Les 3 premières équipes au scratch seront récompensées
- Les 3 premières équipes des catégories suivantes seront primées :
 - Hommes
 - Femmes
 - Mixtes (une femme ou un homme minimum).
- Un **Challenge inter entreprises** est mis en jeu chaque année et le trophée remis à l'équipe gagnante restera acquis définitivement à l'issue de victoires durant 3 années consécutives.

Fait à St Vulbas 02/08/19

Annick VENZAL
Présidente du Saint Vulbas Vélo Sport

Cachet du club

